

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGA/ EM / Finances/ Comptabilité

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 17 septembre 2016
Rapport n° 16/5-37

OBJET BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT 2015

L'exécution du Budget principal 2015 de la Ville s'est soldée par le résultat de fonctionnement de l'exercice de 20 177 481,08 euros.

Je vous propose d'affecter cet excédent à hauteur de :

- * 8 382 873,58 euros en Section de Fonctionnement (Article 002 du Budget supplémentaire 2016),
- * 11 794 607,50 euros en Section d'Investissement (Article 1068 du Budget supplémentaire 2016).

Conformément à l'instruction Budgétaire M14, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:15

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 17 septembre 2016
Délibération n° 16/5-37OBJET BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 16/5-37 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LOWINSKY Jacques, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise l'affectation au Budget Supplémentaire 2016 du résultat de l'exercice 2015 du Budget principal :

- * à la Section de Fonctionnement à hauteur de 8 382 873,58 euros.
- * à la Section d'Investissement à hauteur de 11 794 607,50 euros,



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:15